
Nombre de membres**en exercice:** 13**Séance du samedi 08 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 28 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

Présents : 10**Votants:** 13

Sont présents: Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT

Représentés: Danielle ANDRAUD représentée par Alexis ALLAH, Pierre BOYER représenté par Guy DELBOS, Manuela CABANAC représentée par Jean-Pierre ANDRAUD

Excuses:**Absents:****Secrétaire de séance:** Séverine DOUET

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Remarque de Jean-Pierre ANDRAUD

- concernant l'investissement envisagé sur le chemin d'Aulhat estimant que cette dépense ne servira à rien vu le mauvais état de ce chemin. Mme le Maire lui répond qu'un agriculteur de La Tour est concerné et qu'il attend avec beaucoup d'impatience cet aménagement.

Objet: Plan Local d'Urbanisme (PLU) : débat sur le PADD -
(voir annexe)

Objet : Avis CRC sur budgets 2017

Mme le Maire fait une communication sur l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant les budgets 2017 qui n'ont pas été votés en séance du 13 avril 2017 et pour lesquels Mme la Sous-Préfète a fait une saisine de la CRC

"Vu les difficultés que cela engendrait au niveau du bon fonctionnement de la commune, nous avons sollicité un rendez-vous auprès de Mme la Sous-Préfète afin de lui demander de nous laisser un peu de « mou » et ce sont les adjoints qui ont rencontré la sous-préfète le mardi 9 mai, qui avait pris auparavant connaissance des différents budgets, surtout pour l'emploi de Benjamin, le recrutement d'un BNSSA et surtout le règlement de la facture Coudert .

Pour Mme la Sous-Préfète, les budgets n'appelaient pas d'observations particulières et ne présentaient aucune anomalie mais elle devait en tout état de cause saisir la CRC. Au cours de la rencontre avec les adjoints , elle a autorisé la signature du contrat de Benjamin Estrade et autorisé le début de recherche d'un BNSSA sans toutefois s'engager franchement pour la période estivale. Ils ont également sollicité l'autorisation de régler la facture Coudert pour des travaux réalisés à l'automne 2016, mais là refus catégorique .

Le magistrat désigné est M. Bon avec qui j'ai eu 2 entretiens téléphoniques une fois qu'il a eu fait une 1ère analyse des budgets puis rencontre dans les locaux de la mairie (plus de 2heures)

il tenait beaucoup à s'attarder sur le budget lotissement qui pour lui n'a jamais été écrit correctement depuis le départ car en fait entre la surface totale de l'emprise de la 3^{ème} tranche qui est de 10 338M² et la surface mise en vente des 9 lots pour une surface de 8 143m² il y a une différence de 2 195m² qui constitue le lot 10 matérialisé sur les plans de départ et qui correspondent aux parcelles AC 440 et 441. Or lors de l'écriture du 1^{er} budget, cette surface de 2 195m² aurait dû être sortie du budget lotissement et valorisée

dans le patrimoine communal pour la valeur d'achat réelle. (Raymond Teillot avait fait un calcul par rapport au prix d'acquisition du départ et avait fait une estimation à 3€50)

Au départ, M. Bon voulait intégrer ces changements dans le budget 2017, puis après réflexion, pensant que le budget risque de se solder rapidement, il a laissé ce problème en l'état mais fait une présentation totalement différente du budget écrit par les services de la trésorerie, ce qui n'est pas du tout du goût des agents des services du trésor d'autant qu'un autre problème a surgit depuis.

Sur le budget assainissement, absolument aucune modification apportée au budget présenté par le maire. **En conséquence , la facture Coudert pour des travaux réalisés il y a 8 mois a été réglée fin juin. J'espère que pour les élus assis autour de cette table et qui perçoivent des salaires ou des retraites , ils n'ont pas à attendre 8mois pour toucher leur dû .**

En fin d'entretien M. Bon a souhaité connaître les raisons pour lesquelles les budgets n'avaient pas été voté (si cela ne relevait pas de l'indiscrétion). Je lui ai expliqué bien volontiers que cela était principalement dû au montant élevé des déficits d'investissements ce qui l'a quelque peu surpris car pour lui on ne peut pas faire abstraction de ces montants qui sont normaux et qui sont la preuve que la commune investit dans l'intérêt des administrés comme l'école par le passé , la STEP à venir, réhabilitation de la salle des fêtes, de l'église de St Pardoux, travaux de voirie et qu'elle souhaite se développer.

Dans le cas contraire, il est possible de mettre la commune sur la voie du déclin en cessant tous investissements et les services de l'état n'auront aucun scrupule à nous supprimer les dotations car nos recettes propres suffiraient au remboursement des emprunts et aux dépenses obligatoires."

Jean-Pierre ANDRAUD est très surpris de ce constat et s'interroge par rapport à l'année 2008 où la situation était totalement anormale avec des gros déficits alors que maintenant c'est une situation tout à fait normale avec les mêmes déficits. Mme le Maire précise qu'il s'agissait du montant des emprunts à rembourser

Objet: Forêt d'Auzat / Travaux sylvicoles

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'un devis établi par les services de l'ONF pour des travaux de gestion courante dans la forêt communale d'Auzat pour un montant de 16 087.52 € HT comprenant des travaux préalables de régénération, fourniture de plants de mélèzes, mise en place de plants à racines nues, fourniture de piquets et pose de protections individuelles contre le gibier.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce devis.

M. Bernard FERAYROLLES précise qu'aucune coopérative ne peut intervenir dans des forêts qui sont soumises au régime forestier, l'ONF ayant l'exclusivité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition financière.

En effet, le conseil souhaite qu'un courrier soit adressé aux services de l'ONF pour revoir ces tarifs qui sont trop élevés et autorise Mme le Maire à négocier avec eux.

Objet: Proposition d'acquisition ancienne scierie Roux

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'une proposition d'acquisition de l'ancienne scierie « Henri Roux" émanant de M. Yannick TOURNADRE, domicilié à LA TOUR

D'AUVERGNE qui souhaite faire une réhabilitation complète des mécanismes hydrauliques et du bâtiment, l'aménagement de sanitaires et la création d'un système d'assainissement.

Cette demande est accompagnée d'une proposition financière, à hauteur de 40 000.00 €.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'acquisition.

Après délibération, sur la base de 12 voix pour et 1 voix contre (Danielle ANDRAUD), le conseil municipal

- est d'accord sur le principe de la vente de l'ancienne scierie "Henri Roux" à M. Yannick TOURNADRE

- souhaite que le prix de cession soit fixé à 45 000.00 €

- autorise Mme le Maire à négocier ce prix avec l'intéressé

Ce point sera examiné, à nouveau, lors d'une prochaine réunion du conseil.

Objet: Vente de gentiane

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été sollicitée par M. BAPTISTA pour l'achat sur pied de gentiane sur des parcelles à Chambourguet.

Mme le Maire rappelle qu'en 2008 et en 2009, un contrat avait été signé avec la société France Gentiane pour l'exploitation de gentiane pour un montant de 2 200.00 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil souhaite avoir plus de renseignements sur M. BAPTISTA et notamment ses méthodes de travail. Après quoi, le conseil est d'accord sur le principe de cette vente de gentiane dans les mêmes conditions qu'en 2008/2009 et aux mêmes prestations financières. Une convention devra être signée entre les 2 parties.

Objet: Motion

MOTION

ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DÔME

L'attention de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme a été appelée par les avocats du barreau de CLERMONT-FERRAND sur l'éventuelle réforme de la carte judiciaire des Cours d'appel.

Une motion a été prise en ce sens par la Conférence nationale des premiers présidents de chambres des cours d'appel le 12 mai 2017, préconisant de ramener le nombre de Cours d'appel à 20, soit la suppression de 16 d'entre elles.

L'Association des Maires du Puy-de-Dôme ne serait admettre une réforme qui porterait atteinte aux services de la justice sur son territoire et entraînerait la suppression de la Cour d'Appel de RIOM.

L'Association des Maires du Puy-de-Dôme s'inquiète des conséquences d'une telle réforme

- Qui porterait atteinte au maillage territorial
- Faisant de son territoire un désert judiciaire
- Eloignant la population du double degré de juridiction
- Privant le territoire d'une institution nécessaire aux acteurs territoriaux
- Contraire au principe de l'accès au droit. »

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

* problème sur les compteurs des fontaines avec une consommation d'eau exorbitante, la solution des boutons poussoir n'a pas été retenue, voir possibilité de réguler le débit

* demande d'exonération des redevances liées aux consommations mais pourquoi ne pas payer uniquement les redevances adour garonne ?

* faire une demande pour limiter la vitesse à 30 kms/h devant école.